

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER (proc de P GAILLARD), J DAUMAS, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 36
Procurations : 6
Votants : 42
Absents : 10

Date de convocation : 30/03/2023

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND.

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, J SEBASTIEN, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et M TAUPENAS.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Actualisation de l'Autorisation de Programme (AP) Crédits de Paiements (CP) - Plan Local de l'Habitat 2 (PLH2) - 2022-2027.

En application du Programme Local de l'Habitat 2022/2027 approuvé par délibération n° 04112021-05 du Conseil Communautaire, l'Autorisation de Programme (AP) Crédits de Paiements (CP) - PLH2 - 22/27 a été créée afin de gérer pluri-annuellement l'ouverture des crédits affectés à ces dispositifs.

Le montant global de cette AP/CP s'élève à 1 482 000 € avec une prévision des crédits de paiements étalée sur les années 2023 à 2027 qui s'établissait de la façon suivante :

Année	Crédits de paiement
2022	0 €
2023	216 000 €
2024	216 000 €
2025	350 000 €
2026	350 000 €
2027	350 000 €
Total	1 482 000 €

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2023, il a été déterminé un glissement dans le temps de certaines actions impliquant une actualisation de la répartition des crédits de paiements pluriannuelle de la façon suivante :

Année	CP antérieurs	Actualisation	CP actualisés
2022	0 €		0 €
2023	216 000 €	- 60 000 €	156 000 €
2024	216 000 €	+ 60 000 €	276 000 €
2025	350 000 €		350 000 €
2026	350 000 €		350 000 €
2027	350 000 €		350 000 €
Total	1 482 000 €		1 482 000 €

L'annexe ci-jointe détaille la répartition de cette AP/CP par action du PLH2 afin d'en faciliter la gestion.

Les recettes prévisibles pour l'équilibre de cette AP/CP relèveront intégralement de recettes propres dont une part par recours à l'emprunt en fonction du rythme des versements des crédits de paiement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'actualiser la répartition des crédits de paiements de l'APCP « PLH2 - 2227 » comme suit :

Année	CP antérieurs	Actualisation	CP actualisés
2022	0 €		0 €
2023	216 000 €	- 60 000 €	156 000 €
2024	216 000 €	+ 60 000 €	276 000 €
2025	350 000 €		350 000 €
2026	350 000 €		350 000 €
2027	350 000 €		350 000 €
Total	1 482 000 €		1 482 000 €

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 6 avril 2023
Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20230405-DEL05042023-39-DE
Date de télétransmission : 20/04/2023
Date de réception préfecture : 20/04/2023